



Les élections des représentants des locataires au Conseil d'Administration de Colombes Habitat Public (29 avenue Henri Barbusse 92700 Colombes – 01.41.19.14.14) se dérouleront le mardi 24 novembre 2026.

L'utilisation de vos données (collectées auprès de vous ou d'une association représentative si vous êtes candidat) est nécessaire pour répondre à une obligation légale et à l'intérêt légitime de Colombes Habitat Public de faciliter et rendre le vote plus accessible.

Dans ce cadre, notre organisme utilise vos données, lesquelles peuvent notamment concerner votre identité, votre situation personnelle et professionnelle, vos informations économiques et financières, et vos informations de connexion.

Selon votre situation (électeur ou candidat), vos données pourront être accessibles aux membres du personnel habilités, du Conseil d'Administration et du bureau de vote de Colombes Habitat Public, aux locataires, aux associations représentatives, à la Préfecture, à la Société de Coordination dont fait partie Colombes Habitat Public, au Commissaire de Justice et aux prestataires intervenant dans le cadre des élections. Certaines informations peuvent également être publiées sur le site internet et les réseaux sociaux, dans les halls d'immeubles, au siège et dans les agences.

Elles seront conservées pendant la durée de l'organisation et de l'élection des représentants de locataires et des délais de recours prévus à l'article R 421-7 du CCH, puis pour la durée nécessaire à la réalisation de tous contrôles internes de l'Office.

Selon les cas, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation de leur traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Pour exercer vos droits ou pour plus d'informations, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO), par courrier postal à l'adresse suivante :
29 avenue Henri Barbusse 92700 Colombes ou par mail à :
donneespersonnelles@colombes-habitat-public.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.